

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL****L'ATTITUDE DU MINISTÈRE ENVERS LES ARTISTES**

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle est très générale, mais la situation est vraiment inquiétante. Pourquoi Revenu Canada continue-t-il à harceler les artistes canadiens et à leur imposer des cotisations plus élevées en dépit du fait qu'un moratoire a été réclamé à maintes reprises? Comment le ministre peut-il justifier de telles actions contre les artistes, alors qu'un sous-comité spécial du Parlement est en train d'étudier les méthodes employées par Revenu Canada? C'est vraiment faire peu de cas du Parlement, monsieur le Président!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député ne reconnaît pas les principes les plus élémentaires du Règlement de la Chambre. Encore pis, il ne reconnaît pas les principes élémentaires du respect des lois qui ont été adoptées par le Parlement, car ce qu'il me demande, c'est de dire, parce qu'il y a un sujet qui est à l'étude devant un comité, de ne pas appliquer les dispositions de la loi, de suspendre l'application des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu pour un groupe particulier d'individus, et ce, dis-je, parce que ce sujet est à l'étude. Le député devrait s'informer premièrement un peu plus des pratiques de la Chambre et deuxièmement, de la façon dont les lois sont appliquées.

Tant que le ministre des Finances n'a pas décidé d'un changement de politique fiscale, et qu'il n'a pas proposé à la Chambre des changements à la loi, la responsabilité du ministre du Revenu national est d'administrer les lois.

Je dois également lui indiquer que nous ne courons pas de façon particulière après les artistes. Je peux même lui indiquer que pour trois cas qui concernent les artistes, j'ai déjà reçu deux lettres après l'invitation que j'avais lancée à ces artistes d'aller au bureau de district, deux lettres de ces artistes, dis-je, qui m'ont écrit pour me dire: Nous sommes allés, nous sommes très satisfaits de la façon dont nous avons pu nous entendre avec vos fonctionnaires. Je dois également ajouter que j'annonçais la semaine dernière que nous avions accepté la première des trois recommandations du Canada Council qui touchaient les artistes et le ministère du Revenu. Nous avons accepté la première recommandation. Nous étudions les deux autres qui touchent aux subventions qui sont données par le Conseil, et j'aimerais lui dire que nous traitons ce groupe de contribuables avec le plus d'équité possible.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le ministre lit son propre communiqué, et que nous n'avons pas été obligés de l'obtenir en invoquant les dispositions sur l'accès à l'information.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPORTER LES POURSUITES
CONTRE DES ARTISTES

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre du Revenu national. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas poussé le

souci d'équité un peu plus loin, en ordonnant l'arrêt immédiat de toutes les poursuites contre des artistes...

M. Lapointe: C'est impossible.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): ... au moins jusqu'à ce que le sous-comité spécial du Parlement termine son étude?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai quelque peu de difficulté à comprendre les concepts d'équité et de justice du député. Il me dit ceci: «N'appliquez pas la loi, allez contre la loi, allez contre le Parlement, allez contre les décisions des cours du pays, parce qu'il y a un sujet à l'étude».

Monsieur le Président, si c'est la façon du député d'interpréter l'esprit de justice et d'équité, je me pose de sérieuses questions quant à ses concepts.

[Traduction]

LES PROCÉDURES DE VÉRIFICATION DU MINISTÈRE—LA
DÉCLARATION CONTENUE DANS LE FILM DIDACTIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. Hier soir, le réseau anglais de Radio-Canada a montré un film destiné à la formation des employés de Revenu Canada, dans lequel on déclarait que les vérificateurs du ministère considéraient qu'ils devaient s'efforcer de tirer les vers du nez aux contribuables lors des vérifications. S'agit-il bien de la politique du ministère? Dans la négative, pourquoi le ministre se sert-il de ce film?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député se réfère à un film que nous utilisons pour la formation d'un groupe très particulier de nos vérificateurs, à savoir ceux qui font les vérifications des très grandes sociétés. Le député prend un bout de phrase d'un film qui, si ma mémoire est bonne, dure environ 45 minutes, et qui a pour objectif de stimuler la discussion lors de séminaires qui sont tenus par nos vérificateurs.

Après la présentation du film, les vérificateurs sont invités à partager leur expérience pour chercher à trouver comment mieux assumer leurs responsabilités quand ils font la vérification des dossiers des très grandes corporations.

Je crois donc qu'il est complètement ridicule pour le député de prendre une phrase et de la soustraire du contexte général dans lequel un film de formation est utilisé.

[Traduction]

Mlle Carney: Monsieur le Président, la réponse du ministre est fallacieuse, car nous avons demandé à maintes reprises de voir ce film et il s'y est opposé. Il est donc bien mal placé pour prétendre maintenant que nous citons des phrases hors contexte.

LA FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS QUI RÉPONDENT AU
TÉLÉPHONE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. S'il estime qu'il convient de mieux faire connaître Revenu Canada aux citoyens et s'il dépense \$300,000 pour une campagne de publicité...